

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE

Séance ordinaire du 31 mars 2011

Nombre de membres en exercice : 14

Membres présents : 10

Nombre de voix : 11

L'an deux mille onze le trente et un mars, à dix neuf heures quarante cinq minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Pierre HEINE, Maire, Didier BRANZI, Carole BOLLARO, Sylvain PRATI, Bernard WEITTEN, adjoints, Bernard HEINE, Fabien KILLIAN, Valérie LLORENS, Jean-Claude ZDUN, Laurent RIEFFEL

Absents excusés : Isabelle LEMOINE qui a donné procuration à Valérie LLORENS.

Absents : Dominique LEBRUN, Thierry LEGER, Sandrine MELCHIOR

POINT 1

Approbation du compte rendu du dernier conseil.

Le procès verbal de la séance dernière est lu et adopté.

POINT 2

Délibération pour le droit de préemption urbain et zone urbaine

Reporté au prochain conseil municipal.

POINT 3

Approbation du P.L.U

Le conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 octobre 2003 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme ;

Vu le débat du conseil municipal sur les orientations du PADD en date du 18 juin 2009 ;

Vu la délibération en date du 16 juin 2009 du conseil municipal arrêtant le projet de plan local d'urbanisme et tirant le bilan de la concertation ;

Vu l'arrêté municipal n° 71 en date du 20 octobre 2010 prescrivant l'enquête publique du plan local d'urbanisme ;

Entendu les conclusions du commissaire-enquêteur ;

Considérant que les résultats de ladite enquête publique justifient quelques modifications mineures du plan local d'urbanisme ;

Considérant que le plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L. 123-10 du code de l'urbanisme ;

Entendu l'exposé de M. le maire, après en avoir délibéré ;

Décide d'approuver le plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente ;

Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R. 123-24 et R. 123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal.

Dit que, conformément à l'article L. 123-10 du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public en mairie de Metzervisse.

Dit que la présente délibération sera exécutoire :

- dès réception par le préfet ;

- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE

POINT 4

Attribution du marché de contrôle technique relatif au projet création de l'accueil périscolaire

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment les articles 28,

VU la délibération du conseil municipal du mandatant la Sodevam Nord Lorraine pour le projet réalisation de l'accueil périscolaire,

VU la note de synthèse relative à la procédure,

Considérant que l'offre présentée par la société Dekra présente toutes les qualités requises pour mener à bien le projet susvisé, et est jugée techniquement et économiquement la plus avantageuse au regard des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Le Maire entendu,

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 : d'attribuer le marché de contrôle technique à Dekra au prix de 7 488 Euros Hors Taxe.

Article 2 : d'autoriser le Directeur Général de la Sodevam à signer le marché correspondant

POINT 5

Compte administratif M49

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil.

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de M. BRANZI Didier, 1^{er} adjoint, après en avoir délibéré, approuve à 10 voix pour le compte administratif de l'assainissement exercice 2010, qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

- Dépenses : 42 835,47 €

- Recettes : 100 223,43 €

- Résultat (excédent) : 57 387,96 €

Section d'investissement

- Dépenses : 654 617,63 €

- Recettes : 545 192,17 €

- Résultat (déficit) : - 109 425,46 €

POINT 6

Compte administratif M14

Monsieur le Maire a quitté la salle du Conseil.

Le Conseil Municipal, sous la Présidence du M. BRANZI Didier, adjoint, après en avoir délibéré, approuve à 10 voix pour le compte administratif de la commune exercice 2010, qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

- Dépenses : 682 509,34 €

- Recettes : 842 140,71 €

- Résultat (excédent) : 159 631,37 €

Section d'investissement

- Dépenses : 600 787,87 €

- Recettes : 673 698,35 €

- Résultat (excédent) : 72 910,48 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE

POINT 7

Comptes de gestion 2010 : Assainissement – Commune.

Monsieur le Maire regagne la salle du conseil.

Dominique LEBRUN entre dans la salle du conseil.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer les comptes de gestion : Assainissement – Commune de l'exercice 2010, dressés par le Trésorier Municipal de Metzervisse, ceux-ci étant identiques aux comptes administratifs correspondants.

POINT 8

Affectation du résultat de fonctionnement 2010 - assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010, constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de : 57 387,96 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- Résultat de la section de fonctionnement (excédent) :	57 387,96 €
- Résultat antérieur reporté (section fonctionnement) :	0,00 €
- Résultat de la section d'investissement :	- 109 425,46 €
- Résultat antérieur reporté (section investissement) :	- 68 009,89 €
• Résultat cumulé de la section de fonctionnement :	57 387,96 €
• Résultat cumulé de la section d'investissement :	- 177 435,35 €
• Restes à réaliser :	0,00 €
• Besoin de financement :	177 435,35 €
• Affectation aux recettes d'investissement du BP 2011 :	57 387,96 €
• Déficit reporté aux dépenses d'investissement du BP 2011 :	177 435,35 €

POINT 9

Affectation du résultat de fonctionnement 2010 – Commune

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010, constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 159 631,37 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- Résultat de la section de fonctionnement (excédent) :	159 631,37 €
- Part affectée à l'investissement :	153 060,48 €
- Résultat antérieur reporté (section fonctionnement) :	256 618,70 €
- Résultat de la section d'investissement (excédent) :	72 910,48 €
- Résultat antérieur reporté (section investissement) :	- 106 800,48 €
- Résultat cumulé de la section de fonctionnement :	263 189,59 €
- Résultat cumulé de la section d'investissement :	- 33 890,00 €
- Restes à réaliser :	10 612,00 €
- Besoin de financement :	23 278,00 €
• Affectation aux recettes d'investissement du BP 2011 :	23 278,00 €
• Solde excédent reporté aux recettes de fonctionnement du BP 2011 :	239 911,59 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE

- Déficit reporté aux dépenses d'investissement du BP 2011 : 33 890,00 €

POINT 10

Budget M49

Thierry LEGER et Sandrine MELCHIOR entrent dans la salle du conseil.

Après présentation du budget primitif du service Assainissement de l'exercice 2011, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le budget Primitif équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

Section d'exploitation	116 083,00 €
Section d'investissement	967 518,00 €

POINT 11

Budget M14.

Après présentation du budget primitif du service Commune de l'exercice 2011, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le budget Primitif équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement	1 077 552,00 €
Section d'investissement	1 453 765,00 €

POINT 12

Budget L11 - Lotissement communal

Après présentation du budget primitif du service Commune de l'exercice 2011, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le budget Primitif équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement	820 000,00 €
Section d'investissement	410 000,00 €

POINT 13

Convention METZERVISSE-DISTROFF - Zone communautaire

Dans la cadre de l'assainissement de la zone communautaire et plus particulièrement de la liaison avec la station d'épuration de DISTROFF, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer une convention de mandats avec la commune de DISTROFF.

POINT 14

Remboursement chèques assurance

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, d'encaisser les chèques de SMACL Assurance pour un montant de :

- 3 019,90 € concernant les réparations en toiture de l'église et du stade de foot suite aux dégâts causés par la tempête du 28 février 2010.
- 335,84 € concernant le remplacement du panneau « STOP » de la rue de la Gare suite à l'accident de la route du 24 décembre 2010.

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE

POINT 15

Subvention classe de mer

Le Maire donne connaissance au conseil municipal d'une lettre de Monsieur HANN, Directeur de l'Ecole Elémentaire concernant la classe de mer qui aura lieu du 16 mai au 21 mai 2011 pour 24 élèves de la classe de CE2/CM1.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 100 € par élève.

Le conseil municipal, souhaitant le départ de tous les enfants, rappelle à Monsieur le Directeur de l'école Jean Moulin que le CCAS est prêt à examiner toute demande d'aide exceptionnelle au vu du Quotient Familial des demandeurs.